

À la fin de juillet 1992, cela fera trois ans que les travailleurs n'ont plus de convention collective. Et ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas essayé d'en avoir une, mais parce que le gouvernement n'a pas respecté ses engagements.

Nous n'allons pas apaiser la méfiance qui s'est développée à l'égard du gouvernement en offrant une participation de 10 p. 100. Cette mesure législative ne va pas atteindre le but escompté. Ce n'est que du vent. Ce n'est qu'une étape de plus dans le programme du gouvernement visant à privatiser la Société canadienne des postes et à liquider ses avoirs.

C'est pourquoi mes collègues et moi ne pouvons appuyer cette mesure législative. C'est pourquoi nous continuons d'être inquiets au sujet de l'avenir des autres services postaux non seulement dans ma région d'Okanagan—Shuswap, mais partout au Canada, dans les nombreuses collectivités rurales. Il reste encore beaucoup de bureaux qui n'ont pas été fermés mais qui, d'après nos renseignements, sont appelés à l'être.

Je m'inquiète au sujet du comptoir postal dans ma localité de Canoe, dans le nord de la circonscription d'Okanagan—Shuswap que je représente. Je crois savoir que ce dernier comptoir postal est l'un de ceux qui sont visés dans ma circonscription.

Monsieur le Président, les choses ne peuvent pas continuer ainsi. Nous ne pouvons pas continuer de faire des chômeurs et de priver les localités desservies par ces bureaux de poste du coeur de leur activité. Il s'agit d'une question vitale. Les habitants de l'intérieur de la Colombie-Britannique, de l'intérieur de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, en fait de partout au pays, ont fait savoir au gouvernement que ce qu'il fait n'est pas bien.

Certes, il doit y avoir une raison pour offrir des services au détail. Mais pour l'amour de Dieu, n'allons pas démanteler les structures collectives qui font maintenant partie intégrante du mode de vie des Canadiens. Le gouvernement actuel ne comprend rien au Canada rural, ni aux petites localités, parce que ceux qui établissent le programme du gouvernement font partie de l'élite de la grande entreprise au Canada. C'est à Bay Street que se décide le programme global du gouvernement.

Ils ne comprennent pas ce que cela signifie pour une petite localité de l'intérieur de la Colombie-Britannique,

pour les habitants d'Enderby, de Penticton, de Westwold ou de Canoe. Ils ne comprennent pas ce que cela signifie de priver les gens de leur bureau de poste qu'on remplace par un comptoir installé dans un magasin ou dans un autre établissement de vente au détail. Cela modifie le caractère même de la collectivité. Les gens l'ont dit et redit, et je voudrais que le gouvernement comprenne ce qui se passe lorsque l'on traite ainsi les petites localités.

Nous avons connu le même genre de situation lors de la perte des services de la GRC, mais Dieu merci, dix-neuf députés de notre caucus en Colombie-Britannique ont réagi, se sont engagés et ont aidé les localités à obtenir le rétablissement des services de la GRC là où ils devaient être. Il a fallu l'intervention énergique de ces députés de Colombie-Britannique pour arriver à convaincre le gouvernement de revenir sur sa décision qui aurait eu des effets néfastes.

Si seulement on pourrait maintenant convaincre le gouvernement au sujet des bureaux de poste. Pour l'amour de Dieu, je vous demande de ne pas aller plus loin. Vous êtes déjà allés trop loin, ne fermez plus d'autres comptoirs en région urbaine ou rurale, et surtout ne fermez plus les comptoirs de nos petites localités, car en agissant ainsi, vous les frappez au coeur. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi.

**M. Pat Sobeski (Cambridge):** Monsieur le Président, j'aimerais d'abord faire une observation et ensuite poser une question.

Il me semble que le but de ce projet de loi tombe sous le sens. Il y a 10 ans environ, la Société canadienne des postes coûtait approximativement 600 millions de dollars par année aux contribuables. Au cours des 10 dernières années, il s'est produit un revirement total et la société réussit maintenant à verser des dividendes. Cette année fait exception à cause, encore une fois, d'une grève perturbatrice, mais la situation de la Société canadienne des postes a fait une véritable volte-face et celle-ci peut maintenant payer des dividendes.

Il faut donc se demander quelle est la cause de ce revirement de situation. Je dirais au député que, selon moi, la cause se trouve en bonne partie chez les employés de la société, qu'ils soient cadres ou travailleurs. Par conséquent, il me semble que si je travaillais pour une grande société, une entreprise qui jouisse d'une si grande amélioration de sa situation financière, je souhaiterais participer aux bénéfices. Si je travaille pour une compa-